

FESTIVAL DE COURTS MÉTRAGES CHAMROUSSE 2025

Règlement de participation

Bienvenue

Le Festival de Courts Métrages de Chamrousse a pour ambition de faire rayonner la station à travers des regards singuliers, créatifs et sensibles.

Nature, glisse, culture, patrimoine, histoire, atmosphère ou création artistique : Chamrousse devient le décor et le sujet de vos films.

En participant au festival, chaque candidat s'engage à respecter le présent règlement.

1. Conditions de participation

Le festival est ouvert à toute personne, amateur ou professionnel.

- La participation est gratuite
- Chaque participant peut proposer **un seul film**

2. Caractéristiques des films

Les films présentés devront respecter les critères suivants :

- **Durée** : entre 2 et 5 minutes
- **Format** : MP4 ou MOV – résolution minimale 1080p en 16 :9 (format horizontal)
- **Thématique** : Chamrousse doit être clairement identifiable ou évoquée
- **Langue** : libre (sous-titres recommandés si nécessaire)
- **Contenus** : musiques, sons et images libres de droits ou dûment autorisés
- **Sécurité** : toute scène dangereuse ou contraire aux règles de sécurité en montagne entraînera l'exclusion du film

3. Droits d'auteur et responsabilités

En participant au festival, le candidat garantit :

- Être titulaire de l'ensemble des droits nécessaires à la diffusion du film (images, musiques, voix, personnes filmées)
- Avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires des personnes apparaissant à l'écran

Le candidat autorise gracieusement la **station de Chamrousse et l'Office de Tourisme de Chamrousse** à utiliser et diffuser son film :

- Dans le cadre du festival
- Sur les réseaux sociaux officiels
- Sur les sites internet de la station
- Lors d'événements ou d'actions de promotion liés à Chamrousse

Aucune exploitation commerciale ne pourra être réalisée sans l'accord préalable et écrit du participant.

4. Modalités d'envoi

Les films devront être transmis **avant le 20 mars 2026** via un google forms (lien à venir début janvier).

Chaque envoi devra impérativement comprendre :

- Le film
- Le nom du/des participant(s)
- Une courte description du projet (3 à 5 lignes)
- Une attestation sur l'honneur mentionnant :
« Je certifie détenir les droits nécessaires à la diffusion de ce film et j'autorise la station de Chamrousse à le diffuser. J'accepte de céder les droits à Chamrousse.»

5. Sélection

Un comité interne procédera à une présélection des films.

Les films retenus seront projetés lors de la séance officielle organisée à Chamrousse.

6. Prix

Trois prix seront attribués :

- **Prix du Jury**
- **Prix du Public**
- **Coup de Cœur de l'Office de Tourisme**

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer un ou plusieurs prix si aucun film ne répond aux critères du festival.

7. Projection

La projection officielle des films sélectionnés aura lieu à Chamrousse.
La date et le lieu seront communiqués ultérieurement aux participants.

8. Acceptation du règlement

La participation au Festival de Courts Métrages de Chamrousse implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Chamrousse,

L'Office de Tourisme de Chamrousse